



COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

AVENANT N°1 A LA PROCEDURE DE SELECTION

Préambule : A la vue de la multiplicité des échéances internationales et afin de permettre à nos samboïstes d'acquérir de l'expérience en compétition internationale, la commission Haut Niveau propose d'ouvrir la participation des licenciés à certains tournois internationaux.

Compétitions concernées par l'avenant à la procédure de sélection

Sont concernées les compétitions internationales inscrites au calendrier de la FIAS suivantes :

- Coupe d'Europe ;
- Coupe de l'Union Européenne ;
- Tournois de catégorie B.

Conditions de participation aux tournois référencés

Tout samboïste ayant réalisé un podium national des années N ou N-1 des catégories Cadets, Juniors, Espoirs, Seniors et ayant participé aux stages nationaux de l'année N peut prétendre à être sélectionnable sur une des compétitions internationales précitées.

Modalités

Les responsables des clubs, compétiteurs doivent porter candidature de leur(s) compétiteur.rice(s) auprès de la commission Haut Niveau (guillaume.alberti@cegetel.net) pour les compétitions internationales inscrites au calendrier de la FIAS suivantes :

A l'issue de la candidature, la Commission Haut Niveau (via la DTN) validera la participation du(des) samboïste(s) et du club identifié sous une appellation « sélection nationale » ; en accord avec les quotas autorisés par catégorie de poids.

En cas d'arbitrage à faire entre plusieurs compétiteur.rice(s), la décision de participation finale est prise par la commission de haut niveau.

Echéancier candidatures et financement

- Candidatures auprès du CFS => J-40
- Confirmation de la sélection par le CFS => J-30
- Envoi des billets d'avion au CFS => J-20
- Paiement au CFS par les clubs des licences internationales, des frais d'hébergement et de transfert et des frais d'inscriptions => J-15

(aucun remboursement possible après inscription, même en cas de blessure.)

- Aucune prise en charge du CFS pour les compétiteurs et coach de club
- Si nécessaire, les clubs devront également effectuer les démarches administratives concernant les visas.



COMITÉ FRANÇAIS DE SAMBO
Fédération Française de Lutte et Disciplines Associées

Encadrement

Les entraîneurs de club pourront coacher leur(s) samboïste(s) en survêtement de club complet (pas de survêtement de France).

Rappel : Pour toutes les compétitions internationales, la licence FFLDA avec discipline principale SAMBO (choix n°1) et l'assurance fédérale sont OBLIGATOIRES.

Virginie THOBOR
Directrice Technique Nationale

Guillaume ALBERTI
Responsable de la commission Haut Niveau

